

FÉVRIER 2023

ENTREPRENEURS • N°14



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

Entreprendre au féminin

 les clés de
la banque

Ce mini-guide vous est offert par :

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Maya Atig
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville -
9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : février 2023

SOMMAIRE

Avant de commencer	4
Comment bien préparer mon business plan ?	6
Quelles démarches dois-je accomplir ?	10
Dois-je ouvrir un compte bancaire professionnel ?	12
Comment financer ma création d'entreprise ?	16
Comment établir mon plan de financement ?	18
Comment me faire aider dans la création et la présentation de mon dossier ?	22
Que faire en cas de refus de crédit ?	26
Existe-t-il d'autres solutions de financement ?	28
Et si je suis sans emploi ?	30
Comment me faire accompagner pour la suite ?	34
Les points clés	37

INTRODUCTION

L'entrepreneuriat au féminin est une réalité en progression : près de 4 nouvelles entreprises sur 10 sont créées par des femmes, et parmi celles qui sont à la tête de PME ou d'ETI, 5 sur 10 le sont suite à une reprise/transmission. On retrouve des femmes à la tête d'entreprises dans tous les secteurs d'activités et même ceux réputés masculins comme l'industrie, le BTP (industrie 22% vs contre 28% pour les hommes, BTP 12% vs contre 15% pour les hommes).

**Vous aussi, vous êtes prête à franchir le pas ?
Voici les étapes essentielles.**

Avant de commencer

Il est déterminant d'imaginer et de décrire concrètement votre projet d'entreprise en vous posant quelques questions simples :

- **L'activité** envisagée **est-elle compatible avec vos connaissances, vos compétences professionnelles et votre expérience, vos qualités** et atouts personnels.
- **Les revenus** probablement irréguliers en début d'activité **suffiront-ils pour assurer les dépenses incontournables** ?

Une préparation minutieuse est la clé pour réussir votre création d'entreprise. **2 étapes sont notamment essentielles** pour vos partenaires, par exemple la banque, et aussi d'abord pour vous, pour y voir clair dans votre projet et les moyens de le réaliser : **construire votre « business plan »** ou « plan d'affaires », **établir votre plan de financement**. Un certain nombre de démarches devront aussi être réalisées.

Comment bien préparer mon business plan ?

Le « **business plan** » va permettre à tous vos interlocuteurs, notamment la banque, de comprendre votre projet et d'envisager comment ils peuvent y participer. C'est en quelque sorte le CV du projet. Il est donc essentiel de l'élaborer avec beaucoup de soin.

Le business plan doit contenir (liste non exhaustive) :

- **votre profil** (expérience, compétences, diplômes...) ;
- **une description** du produit ou du service proposé ;
- **une étude de marché** (profil de la clientèle visée, concurrence...) ;
- **la stratégie** (politique de prix, communication...) ;
- **le cadre juridique** (statut juridique et fiscal de l'entreprise...) ;
- **les éléments financiers** (évaluation des besoins, ressources envisagées...) ;
- **les prévisions financières** (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

Vous pouvez **trouver un appui méthodologique auprès de structures d'accompagnement spécialisées**. Vous pouvez également consulter les dossiers de sites consacrés à l'entrepreneuriat féminin, comme par exemple l'Observatoire de la création d'entreprises.

**Quelles
démarches
dois-je
accomplir ?**

Un certain nombre de démarches sont nécessaires :

- **choisir un nom** ;
- choisir **la forme juridique** adaptée pour le démarrage puis le développement de votre entreprise (auto-entrepreneur, entrepreneur individuel, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, etc. Voir les différents types de forme d'entreprises sur www.lesclesdelabanque.com) ;
- **rédiger vos statuts**, si vous avez choisi de créer une société ;
- **déposer votre dossier complet sur le site dédié** formalites-entreprises.fr qui est obligatoire depuis janvier 2023 (remplaçant les Centres de Formalités des Entreprises - CFE) ;
- **trouver** si besoin **votre local**, boutique, atelier... où domicilier et/ou exploiter votre entreprise.



Selon votre activité, vous aurez peut-être des autorisations à demander, des obligations à respecter (en termes de réglementation) ou des qualifications professionnelles à détenir.

Dois-je ouvrir un compte bancaire professionnel ?

Oui, en tant qu'entreprise individuelle ou micro-entrepreneure, vous devez posséder un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle **dès que votre chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € pendant 2 années civiles consécutives.**

En deçà, s'il est obligatoire pour une société, le compte bancaire professionnel est facultatif pour une entreprise individuelle (sans capital social). Cependant, **il** reste bien adapté à la gestion d'une activité professionnelle car il **permet de** :

- **séparer vos opérations professionnelles** et commerciales **de celles que vous réalisez en tant que particulier**, en évitant notamment tout risque de confusion pour la fiscalité et la comptabilité ;
- **pouvoir désigner un mandataire ou un cotitulaire**, différents de ceux de votre compte personnel ;
- **être en relation avec un conseiller** bancaire spécialement **dédié aux** questions des **professionnels** ;
- **disposer/souscrire des services adaptés** à votre activité professionnelle notamment pour vos encaissements, le paiement de vos charges, etc.



à noter

**LES PROFESSIONNELS
DISPOSENT DE PLAQUETTES
TARIFAIRES DIFFÉRENTES
DE CELLES D'UN COMPTE
POUR PARTICULIER.**

Comment financer ma création d'entreprise ?

Un financement est souvent nécessaire car l'apport personnel pour une création d'entreprise est rarement suffisant et doit permettre aussi de se garder une marge d'auto-financement pour le développement.

La banque est un partenaire clé à toutes les étapes de la vie de votre entreprise, à sa création comme pendant son développement. Le chargé d'affaires examinera votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez.



Certaines banques proposent des prêts spécialement dédiés au financement de la création d'entreprise par des femmes.

Comment établir mon plan de financement ?

Avant de contacter la banque, établissez votre plan de financement pour **bien identifier**, face à face :

- **les différentes ressources financières** (prêts, garanties, aides...) que vous pouvez mobiliser ;
- **les différents besoins** (matériel, travaux, acquisition, frais, etc.) que vous devez financer.



ATTENTION

N'oubliez pas le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de départ. Un projet rentable peut finalement échouer si ces points essentiels sont négligés.

Ne sous-estimez pas votre besoin de financement, ce serait une erreur car :

- il est plus facile d'obtenir un prêt au départ d'un projet que de solliciter des « rallonges » au fur et à mesure de « découvertes » de besoins non estimés et des débits en compte qui en découlent ;
- un plan de financement réaliste est un facteur de crédibilité du projet et donc de sa réussite.



à noter

RÉSERVEZ UNE PARTIE DE VOTRE APPORT PERSONNEL, POUR AUTOFINANCER LES CONSOMMABLES, CONSTITUER UNE PARTIE DE VOTRE FONDS DE ROULEMENT ET GARDER UNE MARGE DE « SÉCURITÉ » POUR LES ÉVENTUELS IMPONDÉRABLES ET PASSAGES PLUS DIFFICILES DANS VOTRE NOUVELLE VIE D'ENTREPRENEURE.

**Comment
me faire aider
dans la création
et la présentation
de mon dossier ?**

Des **structures spécialisées dans l'accompagnement** financier des créations d'entreprise peuvent vous aider à préparer votre dossier pour la banque.

Des associations sont aussi spécialisées pour les créations d'entreprises par des femmes (*Action'elles, FCE France...*) : elles permettent de rechercher des tutrices, d'échanger sur votre projet et le fonctionnement de votre activité après sa création...

Vous pouvez aussi **mobiliser des garanties** d'emprunt bancaire. Des réseaux comme **France Active** se portent garants auprès de la banque du remboursement d'une partie du crédit, en cas de défaillance de remboursement et après tous les recours réalisés par la banque auprès de l'emprunteur. L'analyse et l'expertise ainsi apportées par ces réseaux à votre dossier confortent la banque dans sa décision. Elles l'aident à comprendre votre projet et mieux cerner ses conditions de réussite.

Vous pouvez aussi **contacter un(e) correspondant(e)** TPE (dispositif mis en place par la Banque de France sur l'ensemble du territoire). Il (elle) pourra vous orienter vers les organismes compétents.



à savoir

France Active propose la **Garantie ÉGALITÉ Femmes** aux demandeuses d'emploi ou en situation de précarité qui veulent créer ou reprendre une entreprise.

Elle permet de garantir un emprunt bancaire jusqu'à 50 000 €. Cela vous évite de donner une caution personnelle, quels que soient la forme juridique de l'entreprise et le secteur d'activité. Pour plus d'infos :

www.franceactive.org ou

Garantie égalité femmes.

Que faire en cas de refus de crédit ?

Pour étudier votre demande de crédit, votre chargé d'affaires examinera votre business plan et votre plan de financement (*cf. supra*).

Il est utile de **demander au chargé d'affaires de vous expliquer les raisons du refus**, s'il ne le fait pas. Le cas échéant, demandez un entretien avec un responsable de la banque.

Enfin, vous pouvez **saisir gratuitement le Médiateur du crédit aux entreprises**. Il étudiera la situation de votre entreprise et votre demande de financement avant d'entamer une médiation entre vous et la banque.

Un service d'information est disponible au 3414 (numéro gratuit) et les dossiers sont à déposer uniquement en ligne sur <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>.

Existe-t-il d'autres solutions de financement ?

Pensez au prêt d'honneur, au microcrédit professionnel... Certaines collectivités territoriales (régions, départements...) peuvent également proposer des **avances remboursables**. Renseignez-vous auprès d'elles.

Le site www.aides-entreprises.fr vous permet de consulter une base de données unique sur les **aides publiques aux entreprises**. Vous pouvez affiner votre recherche selon des critères géographiques et selon le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez créer votre entreprise.



Certains de ces prêts sont obligatoirement couplés à un prêt bancaire complémentaire.

**Et si je suis
sans emploi ?**

De nombreux dispositifs nationaux et régionaux existent pour vous aider dans votre projet.

- L'allocation d'**Aide au Retour à l'Emploi (ARE)** continue de vous être versée lors de la création de votre entreprise lorsque vos revenus d'activité sont inférieurs à votre allocation.
- L'**Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)** permet de recevoir une partie (jusqu'à 45%) des allocations chômage auxquelles vous avez droit, sous forme de capital.

- Avec l'**Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE)**, vous pouvez, sous conditions de ressources, bénéficier d'une exonération (totale ou partielle) des cotisations sociales pendant un an si vos revenus d'activité ne dépassent pas un certain seuil (43 992 € en 2023).
- Avec le **Parcours NACRE** (accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise), vous pouvez selon les régions, bénéficier d'un accompagnement pour démarrer, financer et développer votre entreprise.



à noter

**DEPUIS NOVEMBRE 2019,
IL EST POSSIBLE DE
DÉMISSIONNER DE SON
EMPLOI POUR CRÉER
SON ENTREPRISE DANS
LE CADRE D'UN PROJET
DE RECONVERSION
PROFESSIONNELLE
ET BÉNÉFICIER DE
L'ALLOCATION CHÔMAGE ET
DES DISPOSITIFS D'AIDE À
LA CRÉATION D'ENTREPRISE
POUR LES CHÔMEURS.**

Comment me faire accompagner pour la suite ?

Afin d'anticiper les éventuelles difficultés financières et rompre la solitude de l'entrepreneure, **vous pouvez vous faire aider dans le pilotage de votre activité par différentes associations** (France Active, Action'elles par exemple).

Soyez proche de **votre chargé d'affaires** bancaire et échangez régulièrement avec lui. Informez-le sur votre activité, même si vous n'avez pas de financement à demander.

Un accompagnement post-crédation peut être réalisé par des **structures dédiées au sein des collectivités** (communes, agglomérations, régions...).



à savoir

80% DES ENTREPRISES SOUTENUES PAR FRANCE ACTIVE EN CRÉATION-REPRISE SONT TOUJOURS EN ACTIVITÉ AU BOUT DE 3 ANS (CE TAUX DESCEND À 70% SI L'ON CONSIDÈRE LES CRÉATIONS D'ENTREPRISE NON ACCOMPAGNÉES SELON L'INSEE).

LES POINTS CLÉS

ENTREPRENDRE AU FÉMININ



Prenez soin de bien construire votre business plan avec vos compétences professionnelles et personnelles : c'est un élément clé de la réussite de votre projet.



Préparez votre plan de financement en pensant à conserver une partie de votre apport personnel de départ, pour votre fonds de roulement et aussi comme « précaution », en cas d'éventuelles difficultés.



Pensez à la Garantie ÉGALITÉ Femmes, si vous demandez un prêt bancaire.



Faites-vous accompagner par des structures spécialisées, comme France Active, FCE France ou Action'Elles, y compris pour un suivi post-crédation.



www.lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent

